



**HAL**  
open science

# Aux origines du Dauphiné : les châteaux de Moras et de Mantaille autour de l'an mil

Nicolas Payraud

► **To cite this version:**

Nicolas Payraud. Aux origines du Dauphiné : les châteaux de Moras et de Mantaille autour de l'an mil. Les résidences aristocratiques du Xe siècle dans la Francia Media, Jun 2012, Lyon, France. halshs-00998020

**HAL Id: halshs-00998020**

**<https://shs.hal.science/halshs-00998020v1>**

Submitted on 24 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## **AUX ORIGINES DU DAUPHINÉ : LES CHÂTEAUX DE MORAS ET DE MANTAILLE AUTOUR DE L'AN MIL<sup>1</sup>**

PAR NICOLAS PAYRAUD<sup>2</sup>

L'étude des résidences aristocratiques est, depuis l'origine, un des domaines majeurs de la recherche en archéologie médiévale. Les demeures des élites du premier Moyen Âge sont cependant encore largement méconnues, les travaux les plus nombreux ayant porté sur leurs équivalents des siècles suivants, châteaux et maisons-fortes. Lorsqu'elles sont identifiables et bien attestées pour les périodes les plus anciennes, ces résidences présentent pourtant un intérêt évident pour comprendre l'organisation des espaces médiévaux. De ce point de vue, le territoire du Viennois mérite largement d'être exploré : entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècles, il relève tour à tour des monarques carolingiens, des rois de Provence, puis de ceux de Bourgogne, avant de voir la naissance du futur Dauphiné. Deux sites castraux, voisins de celui d'Albon, attirent notamment l'attention : celui de Mantaille, où se réunit en 879 le concile élisant Boson roi de Provence et celui de Moras-en-Valloire, château royal donné en 1009 à la maison d'Albon. Ces deux châteaux sont ainsi non seulement deux des résidences aristocratiques les plus anciennement attestées de tout le Dauphiné, mais encore, par leur situation géographique, les témoins privilégiés de la naissance de cette principauté.

### **1. Le paysage castral du comté d'Albon au X<sup>e</sup> siècle**

Le nom de Viennois désigne, historiquement, deux territoires voisins situés majoritairement sur la rive gauche du Rhône, non loin de la cité épiscopale de Vienne, qui ne seront réunis que par la grande réforme administrative engagée par le Dauphin Louis II en 1447. Au nord s'étend le Viennois-La Tour, connu aussi sous le nom de Sermorens ou Salmorenc. Il s'étend du Velin, aux portes de Lyon, à la plaine de la Côte-Saint-André vers l'est et au pays roussillonnais vers le sud. Longtemps disputé à la Savoie, il ne devient entièrement dauphinois qu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Au sud, le Viennois-Saint-Marcellin, qui nous intéresse plus particulièrement ici, est circonscrit par la plaine de Bièvre-Valloire, le plateau du Vercors et les vallées du Rhône et de l'Isère. Il constitue le cœur des possessions initiales des Guigonides, fondateurs du Dauphiné,

<sup>1</sup> Cet article a été rédigé à la fin de l'année 2013, en vue de la publication des actes du colloque « Les résidences aristocratiques de l'an mille dans la Francia Media (Lyon, 2012), à laquelle les organisateurs du colloque ont finalement renoncé. Il témoigne donc de l'état des connaissances à cette date. Seule la référence aux résultats de la fouille préventive du site de la Tour d'Albon, qui n'avaient alors pas encore été communiqués, ont été ajoutés au texte d'origine.

<sup>2</sup> Conservateur du patrimoine au ministère de la Culture, chercheur associé à l'UMR 5648 Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux.

autour de deux pôles majeurs : Albion, qui donne son nom au comté et Saint-Marcellin, qui est, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, la capitale administrative et économique de la principauté.

Les châteaux de Mantaille et de Moras, distants de seulement trois et dix kilomètres d'Albion, dominent les deux routes permettant de s'y rendre depuis l'est : la vallée du Bancel pour le premier et la Valloire pour le second (fig. 1).



Figure 1 : localisation des sites de Mantaille et de Moras-en-Valloire  
© N. Payraud

L'ancienneté de la présence humaine dans ces deux vallées est largement attestée, notamment sur la butte de Moras elle-même, occupée dès la fin du Chasséen, entre 3800 et 3700 av. J.-C. (COMBIER, NICOLAS, 2009, p. 24-25) et aux alentours de Revel-Tourdan, centre de l'agglomération gallo-romaine de *Turedunum* (BOIS, 2010 ; VARENNES, 2010). Plus près de la période étudiée ici, on sait qu'Albion, alors connue sous le nom d'Épaone, est un centre d'une certaine importance dès les premiers siècles du Moyen Âge. Un concile provincial s'y réunit en effet en 517, ce qui implique non seulement l'existence d'une église à cette date, mais encore que le lieu ait la capacité physique d'accueillir un tel événement. Il y a de fortes chances qu'il s'agisse de l'église associée à une nécropole du Haut Moyen Âge, découverte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lors de l'aménagement du cimetière communal actuel (DUC, 1900 ; POISSON, 1998, p. 575-576).

Le site du complexe palatial d'Albion, implanté au sommet d'une colline dominant la plaine de la Valloire au nord, la vallée du Rhône à l'ouest et celle du Bancel, petit affluent du fleuve, au sud, n'a pas livré de vestiges aussi anciens. Les fouilles conduites dans les

années 1990 et 2000 y ont néanmoins permis de mettre en évidence une occupation remontant au IX<sup>e</sup> siècle (DE MEULEMEESTER, POISSON, 2004). Les opérations d'archéologie préventive réalisées dans l'ancien bourg castral et sur le site du château, dans le cadre d'un projet de mise en valeur de ce dernier, n'ont cependant livré aucune trace d'occupation antérieure au XII<sup>e</sup> siècle (GOY, 2007 ; MICHAUDEL, 2013).

Le paysage castral de cette micro-région au tournant de l'an mil est assez difficile à décrire, par manque de certitudes. Dans l'ensemble du Dauphiné, on recense en effet seulement une centaine de châteaux dont l'existence est attestée avant 1120. Si on étend la recherche à la Savoie voisine, on constate que seuls 17% des châteaux médiévaux connus dans la région sont antérieurs à l'année 1140 (PAYRAUD, 2009, p. 373-374). Il ne faut donc pas imaginer les collines du Viennois telles qu'elles nous apparaissent aujourd'hui, dominées par des ensembles fortifiés bâtis à quelques kilomètres les uns des autres, mais plutôt comme une région contrôlée par quelques châteaux dispersés. Seule l'existence d'une demi-douzaine de châteaux est ainsi avérée avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle dans les limites du futur bailliage de Saint-Marcellin (fig. 2).



Figure 2 : les châteaux du sud-Viennois avant 1140 © N. Payraud

Aux trois châteaux déjà cités, il faut ajouter ceux de Charmes-sur-Herbasse, de Châteauneuf-de-Galaure, de Claveyson, de Hauterives, de Montmiral, de la Motte-de-Galaure, de Saint-Donat-sur-Herbasse et de Serves-sur-Rhône. Outre Albion, le seul autre site castral des environs ayant fait l'objet de fouilles archéologiques est celui du château de Bressieux, qui contrôle la plaine de la

Bièvre, à l'est de la Valloire, mais dont la construction ne remonte qu'au XIII<sup>e</sup> siècle (HARLÉ-SAMBET, MOYROUD, 2009).

## **2. Mantaille, de la *villa* carolingienne au château seigneurial**

Le site de Mantaille constitue, du point de vue historiographique, un paradoxe intéressant. C'est en effet le château le plus anciennement attesté par les sources écrites dans l'ensemble de l'espace delphino-savoyard et l'assemblée qui s'y tient en 879 est un des événements les plus marquants de la fin de l'époque carolingienne. Pourtant, aucune étude approfondie n'y a été consacrée jusqu'à présent et le château a perdu localement jusqu'à son nom : depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il n'est connu des habitants que sous le nom de « Barbe-Bleue », celui de Mantaille désignant le village voisin. Le village actuel ne s'est en effet formé qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, autour d'une nouvelle église : sur le cadastre de 1825, il n'y a à son emplacement que trois maisons – ce qui est déjà plus que l'unique maison indiquée à côté de l'église du château, au lieu-dit « Barona » (Archives départementales de la Drôme, 3P3260/4).

La *villa* de Mantaille apparaît dans la documentation au cours du IX<sup>e</sup> siècle. Elle est d'abord citée quatre fois, entre 858 et 863, comme le lieu de rédaction d'actes des rois de Provence Charles, puis Lothaire II, tous deux fils de l'empereur Lothaire I<sup>er</sup> (CHEVALIER, 1912, n°710, 730, 731, 738). Ce statut de résidence carolingienne explique sans doute le choix de ce lieu par le comte Boson, qui y réunit, le 15 octobre 879, le concile qui le proclame, à son tour, roi de Provence (CHEVALIER, 1912, n°823). Ancien conseiller du défunt Charles le Simple, Boson appartient à l'une des familles les plus puissantes de son temps, celle des Bosonides. À Mantaille, il franchit une nouvelle étape, en devenant le premier souverain non-carolingien au sein de l'empire. La réaction carolingienne est brutale : en deux expéditions, dirigées notamment par le propre frère de Boson, le duc Rodolphe II de Bourgogne, l'empereur Charles le Gros soumet militairement la Provence (DEMOTZ 2012, p. 20-21).

À une date indéterminée, le nouveau roi cède la terre de Mantaille à l'un de ses fidèles, Teutbert. Après la mort de Boson (887), Teutbert restitue la *villa* de Mantaille à Saint-Maurice de Vienne, dont le roi décédé devait donc la tenir. L'archevêque Bernoin la laisse en fief rendable à Teutbert, de même que les *villae* d'Albon et de Génissieux (DUC, 1900 ; CHEVALIER, 1912, n°868-869). L'association de ces différents domaines et l'utilisation systématique du terme de *villa* font penser à un ancien fisc carolingien, alors en cours de démembrement, dont la possession aurait échu à l'église de Vienne (CARTRON, 2009, p. 251-252). La destinée de Mantaille est donc liée à la fois à celle du royaume de

Provence et à celle de l'église viennoise. Le fils de Boson, Louis III l'Aveugle, succède à son père sous la tutelle de Charles le Gros, dont il prend la suite à la tête de l'empire à partir de 901. Teutbert, fait comte de Provence, est un des plus proches conseillers de Louis III, pratiquement jusqu'à sa mort, qui survient en 908 ou 910 (POLY, 1976, p. 42-45 ; FÉVRIER, 1989, p. 496). Après son décès, Mantaille revient à l'église de Vienne, mais on en perd la trace dans les sources écrites jusqu'en 1219, date à laquelle Berlion de Moirans prête hommage à l'archevêque pour les seigneuries de Mantaille et de Châteauneuf<sup>3</sup> (CHEVALIER, 1926, n°581). Quant au royaume de Provence, il est annexé à celui de Bourgogne en 935, le fils de Louis, Charles-Constantin, ne conservant que le titre de comte de Vienne, qui disparaît avec lui en 962 (DEMOTZ, 2012, p. 59, 67-68). En 1403, le château, déjà attaqué en 1327 (CHEVALIER, 1926, n°3475-3476), aurait été incendié au cours d'un siège (CHARVET, 1761, p. 221, note), entraînant sa cession ultérieure par l'église de Vienne à la famille du Cros, dont le château éponyme est situé près d'Anneyron, dans la Valloire (DUC 1900).

La seule description du domaine de Mantaille parvenue jusqu'à nous, qui date selon toute vraisemblance de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se contente d'évoquer un château-fort en ruines (Archives départementales de la Drôme, E3825). Rien ne laisse en tout cas supposer un déplacement du site originel et il est donc fort probable que le site connu aujourd'hui soit bien celui occupé au IX<sup>e</sup> siècle. Le château, qui s'étend sur environ 4100 m<sup>2</sup>, est bâti dans un méandre de la vallée du Bancel, sur un promontoire dominant la rive droite (fig. 3).

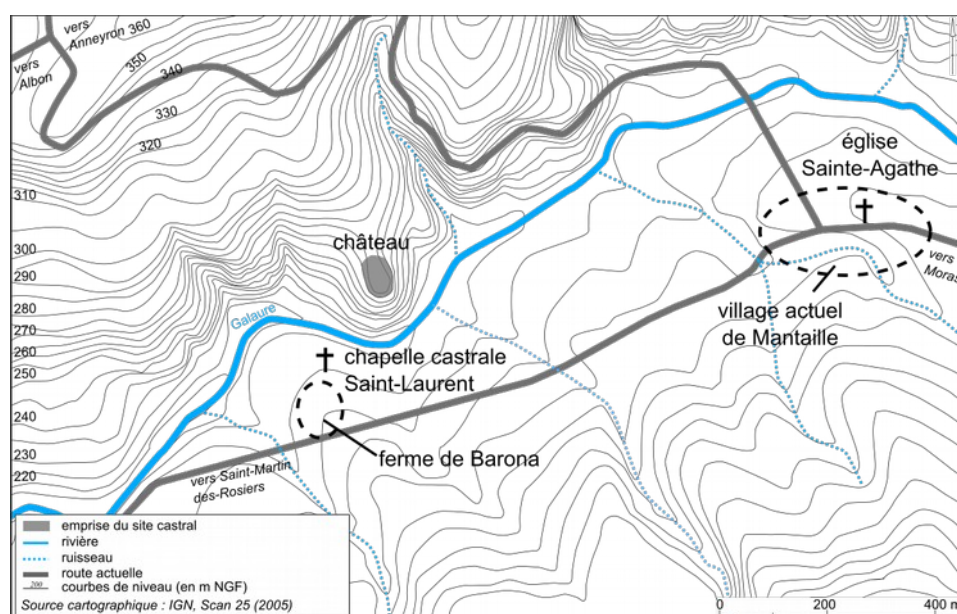


Figure 3 : contexte topographique du site du château de Mantaille © N. Payraud

<sup>3</sup> Châteauneuf-de-Galaure.

S'il offre une vue imprenable sur la vallée, il est intéressant de signaler qu'il n'est lui-même visible que depuis la partie orientale de cette dernière, c'est-à-dire hors des limites du futur mandement d'Albon. Inversement, on n'aperçoit ni la tour d'Albon, ni la butte de Moras depuis cette même partie de la vallée. On retrouve ici un phénomène déjà observé à Moras et dans d'autres parties du Dauphiné et de la Savoie, celui de la concordance entre les limites de mandements et la zone de visibilité autour du château seigneurial (PAYRAUD, 2009, p. 403-408). Ce site est, de plus, presque idéal du point de vue poliorcétique, car on ne peut y accéder facilement que par le côté nord : les autres versants du promontoire sont doublement protégés par le Bancel et par des pentes abruptes. Chaque médaille ayant son revers, l'espace aménageable est logiquement limité et le château n'est pas totalement en position dominante, car il est surplombé par la colline à l'extrémité de laquelle est implanté le château d'Albon.

Les ruines du château sont indiquées sur le cadastre napoléonien, comme un ensemble de murs inscrit dans une enceinte oblongue, entourant un terrain d'environ 2200 m<sup>2</sup>. Or, l'ensemble castral est en réalité près de deux fois plus vaste et s'étend vers le sud. La partie indiquée sur le cadastre, sans doute un ajout postérieur à 1825, n'est en fait que la basse-cour du château, dominée par une haute-cour d'environ 1900 m<sup>2</sup>. On dispose de deux plans d'ensemble des vestiges (fig. 4), dressés respectivement à la fin des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (DUC, 1900 ; PEILLET, 2000).

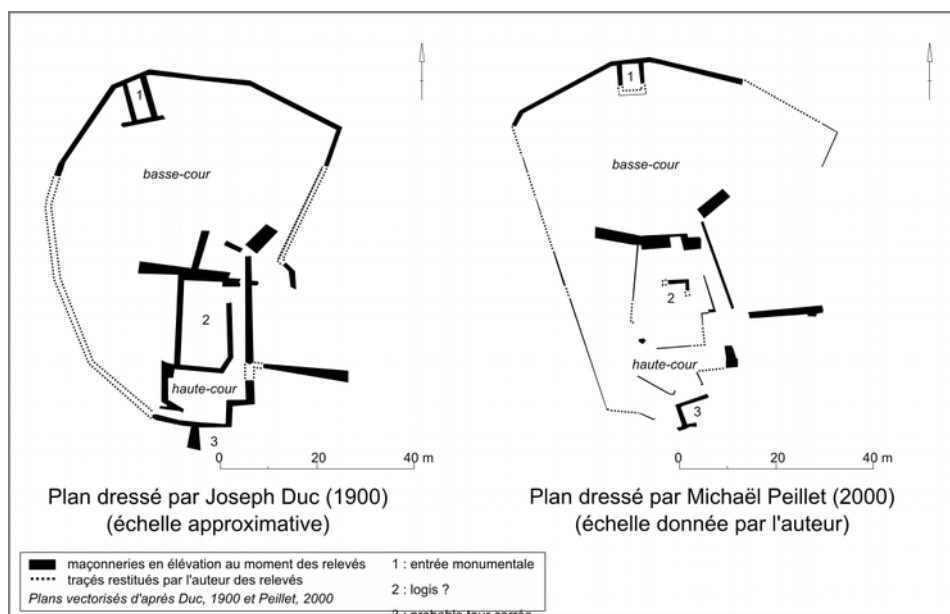


Figure 4 : comparaison des plans de 1900 et 2000 du château de Mantaille

Le premier, conformément au cadastre de 1825 et à ce que suggère l'observation des photographies aériennes, indique un espace enclos ovalaire, mal délimité à l'est, tandis que le second

indique plutôt un plan trapézoïdal. Cela peut être le fruit d'une extrapolation différente à partir des vestiges en élévation. Cependant, la concordance du plan le plus ancien avec le reste de la documentation, couplée au fait qu'il ait été levé par un géomètre, pousse à le considérer comme plus fiable dans l'ensemble. Pour le reste, les observations des deux auteurs se rejoignent, malgré de nombreuses différences sur des points de détail. On accède à la basse-cour par une entrée monumentale située dans l'enceinte nord. Un impressionnant pan de mur séparant les deux parties du site est présenté comme un possible mur-bouclier défendant la haute-cour (DUC, 1900 ; PEILLET, 2000), mais la présence de baies dans l'élévation impose de considérer cette hypothèse avec précaution, même si rien n'indique que ces dernières soient strictement contemporaines la construction du mur. Peut-être s'agit-il de vestiges du logis seigneurial, à l'instar du spectaculaire ensemble *aula/camera* d'Albon, daté des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (DE MEULEMEESTER, POISSON, 2004). Enfin, au sud de l'ensemble et dominant tout le site, s'élèvent les vestiges d'une tour carrée, probablement la tour maîtresse du château. Du point de vue strictement stylistique, rien ne permet de dater les vestiges en élévation.

Les matériaux mis en œuvre sont d'origine locale. Il s'agit majoritairement de galets, noyés dans le mortier de chaux, mais qui apparaissent aussi à nu, disposés en *opus spicatum*, dans la partie haute de la probable tour. Les chaînes d'angles sont faites de molasse, roche détritique très fréquente dans la Drôme des collines. Une carrière aujourd'hui abandonnée est notamment située un kilomètre en amont du château, sur la même rive du Bancel. Ce sont les mêmes matériaux qu'on rencontre à Albon, à Moras et dans les autres édifices médiévaux et modernes de la Valloire et de ses alentours ; ils ne constituent donc pas, tels quels, des indicateurs suffisants pour ébaucher une datation des élévations. Tout au plus peut-on mettre l'accent, en l'état des connaissances sur ce site, sur l'absence de brique dans l'appareil, alors qu'elle est massivement utilisée sur certains sites plus tardifs des environs, comme le château de Bressieux, daté du XIII<sup>e</sup> siècle, dont la haute-cour présente le même type de plan resserré qu'à Mantaille (HARLÉ-SAMBET, MOYROUD, 2009).

Au pied du château, sur l'autre rive du Bancel, à côté de la ferme de « Barona », s'élève un corps de bâtiment à abside semi-circulaire et baies en plein cintre, récemment restauré pour ne pas dire reconstruit, surmonté d'une cloche semblable à celle de l'ancienne église de Saint-Philibert d'Albon, élément datant sans doute, dans cet autre édifice, du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a indéniablement succédé à un édifice plus ancien, comme en témoigne une pierre en remploi portant l'inscription *CONCEPIT ME INIQUI [...] / DNS* .



*E [...]*, peut-être un passage du Psaume 50<sup>4</sup>. Il s'agit de ce qui reste de l'église Saint-Laurent de Mantaille, indiquée à cet emplacement sur le cadastre napoléonien, mentionnée comme chapelle d'un prieuré dans un pouillé de 1335 (CHEVALIER, 1868) et dont on ne sait qu'elle est assurément paroissiale qu'à partir de 1612 (Archives départementales de la Drôme, B2059). C'est un édifice modeste, ce qui peut surprendre quand on pense qu'il aurait accueilli le concile de 879 ; cependant, la même remarque s'appliquerait pour l'église alto-médiévale d'Albon découverte à l'emplacement du cimetière actuel, sans oublier que l'édifice actuel peut être moins grand que l'église originelle. Si un chemin reliait sans doute autrefois cette église au château, il n'existait déjà plus au XIX<sup>e</sup> siècle et il est difficile d'imaginer un quelconque lien structurel entre ces deux ensembles séparés par la rivière ; à moins, bien sûr, que le site castral ait abrité un autre édifice religieux, ce qu'aucune source ne laisse penser. C'est sans doute autour de cette église que se développe, au Moyen Âge, le village de Mantaille, dont un acte de 1298, par lequel l'archevêque acquiert trois maisons, fait soupçonner l'existence (CHEVALIER, 1926, n°2204), mais qui ne compterait que 33 habitants en 1460-1461 (Archives départementales de l'Isère, B4458).

En résumé, le château de Mantaille, en raison à la fois de son importance historique et de son bon état de conservation, mériterait indéniablement une étude approfondie, ne serait-ce que pour comprendre son rôle aux époques carolingienne et bourguignonne ; quelle raison a en effet pu entraîner la construction d'une place-forte à l'écart des principaux axes de circulation dès le IX<sup>e</sup> siècle ? Il est en effet difficile d'imaginer que la proximité d'une carrière ait été le critère déterminant dans le choix du site. On peut certes penser à une simple résidence ayant, un temps, pris l'ascendant sur l'ancien centre domanial d'Épaone (POISSON, 1998, p. 578), mais peut-être la piste d'un lieu de refuge devrait-elle être explorée, à l'instar de ce qu'aurait été le château de Saint-Donat pour l'évêque de Grenoble (GONTIER, 1857). Une telle étude pourra peut-être être envisagée dans l'avenir. En attendant, l'acquisition progressive de l'ensemble du site par la commune d'Anneyron devrait lui assurer une certaine protection et le préserver de tout aménagement néfaste. En revanche, les effets de l'érosion et du développement de la forêt constituent aujourd'hui une menace réelle pour la préservation du bâti du XV<sup>e</sup> siècle et donc de l'ensemble du site.

<sup>4</sup> La formule du verset 7 s'en approche : *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum et in peccatis concepit me mater mea.*

### 3. Moras, du *castellum* royal au château delphinal

Le château de Moras est situé 10 km à l'est de Mantaille, au sommet d'une colline qui domine la Valloire. C'est un des châteaux les plus anciennement tenus par la maison d'Albon dans ce qui allait devenir le Dauphiné. C'est au faite du pouvoir des rois de Bourgogne qu'apparaît la famille des Guigonides, implantée dans le Grésivaudan dès la fin du X<sup>e</sup> siècle. L'un de ses membres, Humbert, est ainsi évêque de Genoble vers 990 (DEMOTZ, 2012, p. 92). Son frère, Guigues, est dit "de bonne mémoire" dans une charte du roi Rodolphe III de Bourgogne, par laquelle ce dernier concède à Humbert, à sa mère Frédéburge et aux fils dudit Guigues des biens dans la *villa* de Moras, dont la moitié du *castellum* (CHEVALIER, 1869, appendice, n°38). Le contexte de cet acte, l'absence de document plus ancien évoquant Moras ou d'un quelconque lien avec l'église de Vienne plaident en faveur d'une fondation royale, bourguignonne si ce n'est antérieure. Les limites du domaine ainsi concédé sont incertaines ; il semblerait qu'il s'étende entre le ruisseau du Dolure au nord et le Bancel au sud, ses autres confins étant inconnus (PAYRAUD, 2009, p. 226-227). La donation de 1009 permet en tout cas aux Guigonides de consolider leur présence en Viennois, par l'acquisition simultanée d'une forteresse et d'un grand domaine foncier. Quelques années plus tard, vers 1027, l'un des neveux d'Humbert, prénommé Guigues comme son père, confirme en tant que comte une donation de sa grand-mère à l'ordre de Cluny (MONTEYNARD, 1859, n°27). La tradition historiographique en a fait, depuis Nicolas Chorier, le fondateur de la dynastie delphinale, connu comme Guigues l'Ancien ou simplement Guigues I<sup>er</sup>. Outre Moras, il tient le château d'Albon, auquel ses successeurs associent leur titre comtal. Avant 1070, Guigues I<sup>er</sup> ou son fils Guigues II acquiert la totalité de la terre de Moras (ROMAN, 1886, p. 16), qui est, entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, l'une des châtelainies les plus rentables de tout le Dauphiné.

Un faisceau d'indices, liés à la position topographique du bourg et au statut juridique différent de ses habitants par rapport à ceux du château et de sa basse-cour, conduit à proposer l'existence d'un premier noyau habité autour du château, au pied duquel se serait développé le bourg à proprement parler (PAYRAUD, 2009, p. 221-226). En effet, si la présence d'habitations dans la basse-cour n'est attestée que par des sources tardives, dont l'enquête delphinale de 1263 (Archives départementales de l'Isère, B2662), il est frappant de constater que, dans ce même document, les habitants du *castrum* sont bien distingués de ceux du bourg, fait qu'on retrouve notamment dans un acte de 1312, dans lequel le Dauphin précise que ceux-là sont exemptés de certaines corvées (CHEVALIER, 1926, n°18497). Ce type d'exemption est en général accordé lors de l'octroi d'une charte de franchises – ce qui n'aurait pas vraiment de sens ici, celles de Moras datant de 1227 – ou de la fondation d'une

villeneuve. Dans cet exemple, on peut plutôt penser à un statut plus ou moins privilégié, hérité de coutumes plus anciennes, d'où l'idée d'un habitat dans l'enceinte du château antérieur au bourg actuel. L'exemple de Moras se rapprocherait ainsi de celui des *villae* et *castra* des Baronnie, centres de peuplement qui apparaissent dans la documentation au début du XI<sup>e</sup> siècle et semblent constituer une étape dans la transformation des structures d'habitat carolingiennes en villages (ESTIENNE, 2005, p. 62-88). Par la suite, Moras est le chef-lieu d'une châtelainie delphinale au moins de 1246 à 1500, période durant laquelle elle est donc tenue par un officier au nom du Dauphin. Le château de Moras est finalement inféodé en 1574 (Archives départementales de la Savoie, SA3832), puis démantelé en 1627, épisode dont l'analyse archéologique des vestiges a permis de vérifier la réalité (PAYRAUD, 2012).

Le site sur lequel est implanté le château est remarquable, au sens littéral du terme. La colline de Moras est en effet une butte-témoin de la dernière glaciation würmienne, qui domine une petite plaine ou large vallée sèche, perpendiculaire à la vallée du Rhône, la Valloire (fig. 5).

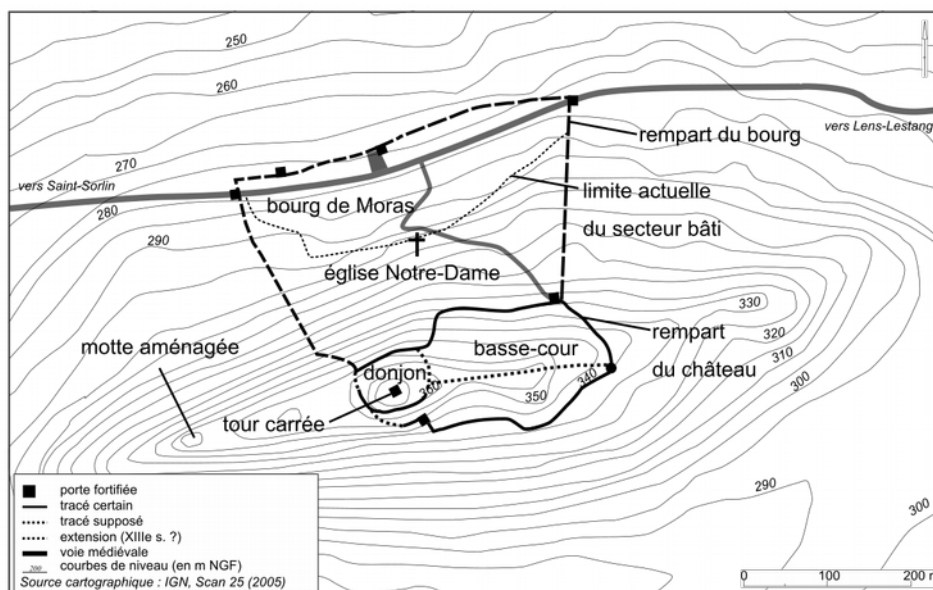


Figure 5 : plan du château de Moras-en-Valloire © N. Payraud

L'ensemble castral à proprement parler occupe la partie sommitale de la colline, plus précisément sa moitié orientale, le bourg s'étendant en contrebas, sur le versant septentrional de celle-ci. Chacune des deux entités dispose de son propre rempart en galets, attesté en 1227 pour le château et en 1263 pour le bourg – ce dernier ayant vraisemblablement été remanié vers 1330. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'ensemble est percé de six portes : quatre donnent accès au bourg, une au château, la dernière permettant de passer

de l'un à l'autre (PAYRAUD, 2009, p. 200-205). Seul l'emplacement des quatre premières est connu avec certitude, deux d'entre elles, des tours-portes, étant encore en élévation, bien que largement remaniées au cours de l'époque moderne. Une campagne de prospection et de relevés menée en 2010 a permis de dresser un plan général du château, une deuxième opération ayant révélé l'existence de vestiges qui lui sont potentiellement associés, à l'extrémité occidentale de la colline.

Si on laisse de côté cet élément pour l'instant non datable, l'ensemble fortifié ainsi restituable, délimité par une enceinte maçonnée, a une superficie de 3,7 ha au moment de son démantèlement. Il est subdivisé en une haute-cour et deux basses-cours. La première nommée, d'une superficie d'environ 6000 m<sup>2</sup>, occupe la partie occidentale de l'espace enclos. De plan oblong, elle est dominée par une tour carrée sur motte, dont seules les premières assises du mur nord sont aujourd'hui visibles ; une madone a en effet été érigée au XX<sup>e</sup> siècle à l'emplacement de cette tour. Elle était probablement séparée du reste du château par une enceinte intermédiaire du côté oriental ; la présence d'un talus et l'observation en coupe d'un tronçon de mur aligné dans la même direction permettent en tout cas de le supposer. L'existence d'au moins un bâtiment associé à la tour maîtresse est attestée au XIV<sup>e</sup> siècle, l'analogie avec les sites d'Albon et de Mantaille conduisant à penser qu'il s'agit d'une réalité plus ancienne. Les deux basses-cours se développent de l'autre côté de celle-ci, la première au nord-est, descendant vers le bourg (1,7 ha) et la seconde au sud-est (1,3 ha), qui s'étend jusqu'au rebord du plateau. Elles sont séparées par un talus recouvrant des éléments maçonnés, dont on ne peut dire s'ils sont ou non en place. Il rejoint, à l'est, une tour circulaire, au pied de laquelle est ouverte une poterne après 1418. Il est possible que l'aménagement du talus soit contemporain de ces travaux et n'appartienne donc pas aux premiers siècles de l'histoire du château.

Cet exemple permet de souligner à quel point il est difficile de déterminer l'emprise du site originel. L'étude des techniques de construction livre cependant quelques informations utiles à ce sujet. En effet, si tous les murs observés sont montés en galets disposés en *opus spicatum* et liés par du mortier de chaux (fig. 6), l'appareil de l'enceinte du bourg et de la partie occidentale de celle du château, sans doute reprise lors de la construction de la première nommée, est caractérisé par la présence d'assises de régulation en brique ou en molasse.



Figure 6 : section de l'enceinte méridionale du château de Moras-en-Valloire  
© N. Payraud

De plus, plusieurs catégories de mortier distinctes ont été identifiées sur le site, la plus courante étant un mortier très blanc, chargé en cailloux, d'un usage exclusif dans les parties orientale et méridionale de l'enceinte (PAYRAUD, 2010, p. 41-42). Il est donc tentant de distinguer au moins deux grandes phases de construction, dont la plus ancienne, à laquelle appartiendrait au moins l'enceinte principale, voit le recours à un simple appareil de galets, qui requiert déjà une importante maîtrise technique de la part des maçons, tandis que la seconde, caractérisée par l'utilisation de la brique, daterait plutôt des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. En croisant ces informations avec les sources écrites et l'analyse topographique du site, on peut avancer l'idée que le château du XI<sup>e</sup> siècle s'inscrit globalement dans les mêmes limites que celui du second Moyen Âge, mais que son organisation interne a évolué au fil du temps.

L'église Notre-Dame, attestée en tant que chapelle castrale confiée aux moines du prieuré voisin de Manthes en 1079 (CHEVALIER, 1889, n°231), puis en tant qu'église paroissiale en 1339 (Archives départementales de l'Isère, B3019), est située hors des murs du château, entre celui-ci et le bourg actuel. Largement remaniée au fil des siècles, elle ne conserve que quelques rares éléments romans. Sa position hors du *castellum* d'origine a sans doute joué un rôle dans le développement du bourg de Moras, mais le caractère lacunaire des sources des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ne permet pas d'approfondir l'étude de ce processus. Toujours est-il que le

château de Moras joue ce rôle de polarisation de l'habitat qu'on ne rencontre pas à Mantaille, relayé dans la plaine par les prieurés de Manthes et de Saint-Saturnin<sup>5</sup>, autour desquels se sont formés des villages dans les siècles suivants. Les comtes d'Albon ont sans doute encouragé ce regroupement, alors que le château de Mantaille demeurait une simple résidence seigneuriale, sans véritable intérêt stratégique ou économique pour les évêques de Vienne.

Le château de Moras est donc un cas particulièrement intéressant de *castellum* antérieur à la formation du comté d'Albon, mais qui va continuer à jouer un rôle important au sein de celui-ci, puis du Dauphiné jusqu'à la fin du Moyen Âge. Du château, il ne reste aujourd'hui plus grand-chose de visible, mais l'absence de toute construction dans son emprise et le bon état de conservation des éléments structuraux relevés laisse espérer que des vestiges de toutes les phases d'occupation antérieures au démantèlement du XVII<sup>e</sup> siècle soient conservés dans le sous-sol.

Ces deux châteaux présentent ainsi quelques points communs intéressants : leur implantation sur un site naturellement protégé, d'où ils contrôlent une vallée entière ; leur division en haute et basse-cour – deux critères assez traditionnels, il est vrai, surtout dans l'espace delphino-savoyard – ou encore leur association à un édifice de culte rejeté *extra muros*. Leur étude archéologique parallèle pourrait donc sans aucun doute apporter des informations intéressantes aussi bien pour l'un que pour l'autre. Elle n'est cependant pas envisagée à court terme. Malgré tout, en matière de comparaison, c'est pour l'heure surtout la destinée si différente de ces deux châteaux qui intrigue, l'un demeuré ou devenu le cœur d'un vaste domaine princier, l'autre étant resté le centre d'un modeste mandement.

En l'état actuel des connaissances, malgré leur proximité géographique, ils ne semblent avoir été associés que de manière occasionnelle. En fait, la seule source recensée qui lie effectivement les deux sites est le compte de la châtelainie de Moras pour l'exercice 1373-1374, qui recense un droit de garde perçu par le châtelain sur le mandement de Mantaille (Archives départementales de l'Isère 8B385). Inversement, un siècle plus tôt, l'enquête de 1263 sur les possessions du Dauphin ne mentionne pas Mantaille, alors qu'elle indique que le châtelain de Moras perçoit des droits jusqu'à Crépol, 16 km au sud de la Valloire ou, plus près, à Châteauneuf-de-Galaure, dont on a vu que le fief était associé à Mantaille en 1219. Il est évident que les lacunes de la documentation pèsent lourdement dans la compréhension de cette situation, d'où l'intérêt majeur que revêtirait une étude archéologique des deux sites. Il s'agit quand même de deux des

<sup>5</sup> Aujourd'hui Saint-Sorlin-en-Valloire.

rare ensembles castraux du Dauphiné dont l'origine est antérieure à la formation du comté d'Albon, alors qu'ils ne sont qu'à quelques kilomètres du berceau de la dynastie delphinale. Leur comparaison permettrait, sans doute, de mieux comprendre les processus en œuvre au cours de la longue transition entre le monde carolingien, le royaume de Bourgogne-Provence et la naissance de la principauté delphinale.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOIS, M. et al., 2010, *Carte archéologique de la Gaule. La Drôme*. 26, Paris
- CARTRON, I., 2009, *Les pérégrinations de Saint-Philibert. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Rennes
- CHARVET, C., 1761, *Histoire de la Sainte Église de Vienne*, Lyon
- CHEVALIER, U., 1868, *Polyptycha id est regesta taxationis beneficiorum dioecesium Viennensis, Valentiniensis, Diensis et Gratianopolitanae*, Grenoble
- CHEVALIER, U., 1869, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne. Ordre de Saint-Benoît. Suivi d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Lyon (Documents inédits relatifs au Dauphiné, 2)
- CHEVALIER, U., 1889, *Cartulaire de l'abbaye N.-D. de Bonnevaux*, Grenoble (Académie delphinale, 7)
- CHEVALIER, U., 1912, *Regeste Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'Histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, t. I, fasc. I, Valence
- CHEVALIER, U., 1926, *Regeste Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'Histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, t. VII, Valence
- COMBIER, J. & NICOLAS, A., 2009, *Une écriture préhistorique ? Le dossier archéologique de Moras-en-Valloire*, Pont-Saint-Esprit
- DE MEULEMEESTER, J. & POISSON, J.-M., 2004, *Le château des comtes d'Albon, berceau du Dauphiné*, Namur (Carnets du Patrimoine, 37)
- DEMOTZ, F., 2012, *L'an 888. Le royaume de Bourgogne. Une puissance européenne au bord du Léman*, Lausanne
- DUC, J., 1900, *Essais historiques sur la commune d'Albon, Epaone et le château de Mantaille*, Valence
- ESTIENNE, M.-P., 2005, *Châteaux, villages, terroirs en Baronnies X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence
- FÉVRIER, P.-A. (dir.), 1989, *La Provence des origines à l'an mil*, Rennes
- Gontier, L., 1857, *Notice sur Saint-Donat (Drôme)*, Valence
- HARLÉ-SAMBET Y. & MOYROUD R., 2009, *Le château de Bressieux (Isère)*, Lyon (DARA, 32)
- MICHAUDEL, B., 2013, *Tour d'Albon*, notice d'opération. URL : <https://www.hades-archeologie.com/operation/tour-dalbon/>

- PAYRAUD, N., 2009, *Châteaux, espace et société en Dauphiné et en Savoie du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, université Lumière-Lyon 2
- PAYRAUD, N., 2010, *Moras-en-Valloire. Campagne de prospection et de relevés sur le site du château delphinal*, rapport d'opération
- PAYRAUD, N., 2012, Le démantèlement des châteaux ou les textes face à la réalité archéologique. *In* : Cocula, A.-M., Combet, M. (éd.), *Château en ruines*, Bordeaux, p. 19-31
- PEILLET, M., 2000, *Le château de Mantaille*, mémoire de maîtrise, université Lumière – Lyon 2
- MONTEYNARD, Ch. de (éd.), 1859, *Cartulare monasterii beoatrum Petri et Pauli de Domina*, Lyon
- POISSON, J.-M., 1998, De la villa au castrum : l'habitat rural dans la châtellenie dauphinoise d'Albon, de la fin de l'Antiquité au XII<sup>e</sup> siècle. *In* : Feller L., Mané P., Piponnier F. (dir.), *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, p. 571-586
- POLY, J.-P., 1976, *La Provence et la société féodale. 879-1166*, Paris
- ROMAN, J., 1886, *Deux chartes dauphinoises inédites du XI<sup>e</sup> siècle*, Grenoble
- VARENNES, G., 2010, *Dynamiques et formes de peuplement dans la plaine de la Valloire (Drôme/Isère), de la Protohistoire récente au haut Moyen Âge*, thèse de doctorat, université de Provence Aix-Marseille 1